

Programme de formation

Intitulé de la formation : LA VEFA (conforme à la loi ALUR du 24 mars 2014)

FORMATEUR : Gilbert URIBES

Objectifs du module :

A l'issue de la formation le stagiaire sera en mesure de conseiller, d'exploiter, d'estimer et de mettre en œuvre les particularités de la vente en VEFA.

Public et pré requis :

Taille du groupe : 5 à 15 personnes

Type de public : Professionnel de l'immobilier et acteurs du secteur immobilier

Niveau de connaissance préalable requis :
Connaissance en droit immobilier

Modalités techniques et pédagogiques :

Supports et matériels utilisés : Outils informatiques et/ou diaporama

Documents remis : Dossier pédagogique

Intervenant : Expert en immobilier

Suivi et évaluation :

Modalités de suivi : Evaluation des compétences

Modalités d'évaluation : Questionnaire d'évaluation de la formation

Modalités de déroulement :

Durée : 8 heures

Date : 7 avril 2021

Horaires : 8h30 – 12h30 / 13h30 – 17h30

Lieu : CFP MONTPLAISIR

Prix : 320 euros / personne

Contenu détaillé et séquencé de l'action :

Définition de la vente en état futur d'achèvement (VEFA) :

- Définition de la VEFA
- L'avant contrat et son contenu
- Le contrat définitif et son contenu
- Les obligations du vendeur
- Les obligations de l'acquéreur
- L'achèvement des travaux
- L'exécution des travaux
- Le paiement des travaux
- La livraison
- Le défaut de conformité
- La garantie financière d'achèvement